NUMERO 37. — ANNEE 1856. NEUCHATEL. 8 MAI.

FEUILLE D'AVIS DE NEUCHATEL,

Prix de l'abonnement,
pour un an,
la Feuille prise au bureau, francs 6.
par la poste, franco, » 7.
pour 6 mois, prise au bureau, » 5»50.
par la poste, franco, » 5»75.
On peut s'abonner à toute époque.

PARAISSANT
le Jeudi et le Samedi.
On s'abonne chez H. Wolfrath, éditeur.

Prix des annonces:
Pour 1 ou 2 insertions: de 1 à 5 lignes, 50 centimes.
» » » » 6 à 8 » 75 »
» » » » 9 lig. et au-dessus 10 c. par lig.
Pour 3 insertions: de 1 à 5 lignes, 75 centimes
» » » 6 à 8 » 1 franc.
» » » 9 lig. et au-dessus 15 c. par lig.

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES. Mai 1856.

DATE.	TEMPÉRATURE EN DEGRÉS CENTIGRADES. 9 h. du m.	Minim.	Maxim.	Iac.	BAROMÉT. en millimèt. réduit à 0°. Midi.	Fraction de saturation de l'HUMIDITÉ Midi.	Dans les 24 heures. OZONOMÈTRE.	ÉVAPORATION en millim.	EAU TOMBÉE en millim.	LIMNIMÈTRE en pieds.	VENT dominant.	ÉTAT DU CIEL.
5 M	5,25	2,25	7,75	10	mm. 720.3	0,37	7	—	—	6,90	Calme.	Nuageux.
4	4,5	3	7,75	8,25	721.9	0,42	7	—	—	6,91	Joran.	Id.
5	7	2,5	10,25	8,75	722.5	0,48	7	—	0,8	6,94	Calme.	Id.
6	7	3	15,50	9	721,7	0,59	8	—	—	6,95	Id.	Id.

L'humidité extrême est représentée par 1. Le maximum de l'ozone est exprimé par 10.

IMMEUBLES A VENDRE.

1. On exposera en vente par voie d'enchères juridiques, devant la justice de paix du Val-de-Ruz, à l'audience qui sera tenue à Fontaines le mardi 3 juin 1856, dès 9 heures du matin, l'établissement tenu par Auguste Welchly, situé au haut de la Sorge près Valangin, composé d'une maison en deux corps de bâtiments avec grenier attenant, contenant un moulin et une scierie, d'un autre bâtiment nouvellement construit, du droit de cours d'eau, de terrain contigu en nature d'aisances, jardin et verger, et enfin d'un morcel de terrain aride et broussailles, d'environ demi pose, situé aux Vauxbelley. L'échute sera accordée au plus offrant et dernier enchérisseur. Les conditions de la vente seront de nature à faciliter autant que possible l'acquéreur pour le paiement.

Maison de campagne à vendre.

2. M. de Pury-Péters offre à vendre la maison de campagne qu'il possède à Hauterive. Cette propriété, bien connue par sa situation agréable, comprend: une maison de maîtres, avec beau et vaste logement; une maison de jardinier ou vigneron, avec écurie, remise et fenil; un grand encavage; de beaux vergers plantés d'arbres fruitiers en plein rapport; des jardins potagers et d'agrément, et un puits d'excellente eau. On pourrait y joindre deux vignes, l'une de blanc et l'autre de rouge, contenant trois ouvriers chacune, et situées à proximité de la maison. Le tout est en parfait état d'entretien, et les conditions de vente seront favobles à l'acquéreur. S'adr., pour voir l'immeuble, au jardinier François Nicoud, et pour les conditions au propriétaire.

3. A vendre, deux domaines situés à peu de distance de la ville de Lucerne, se composant: l'un de 6 arpents de forêt et de 70 arpents d'excellentes terres en prairies et champs, avec maison d'habitation sus-assise; plus grange et écurie dans un bâtiment indépendant. Ce domaine est évalué, avec tout le chédal nécessaire à son exploitation, fr. 60,000. L'autre domaine se compose de 2 arpents de forêt et de 12 arpents de très-bonne terre, avec maison en bois à trois étages, plus grange et écurie indépendantes, jardin potager et d'agrément, fontaine abondante, etc. Le prix de ce domaine est fixé, avec tout son chédal, à la modique somme de fr. 26,000. Les conditions de paiement sont favorables aux acquéreurs. Le bureau d'avis donnera de plus amples informations.

4. A vendre ou à louer pour la belle saison, une petite propriété à vingt minutes de la ville. S'adresser au bureau d'avis.

5. Le jeudi 15 mai 1856, à 3 heures après-midi, en l'étude de Charles Colomb, notaire à Neuchâtel, M. Williams Paris exposera en vente, par voie d'enchères publiques, la propriété qu'il possède à Port-Roulant, entre Serrières et Neuchâtel, limitée au sud par le lac, composée d'une maison d'habitation, contenant neuf chambres, cuisine, etc., et d'environ six ouvriers de terrain en nature de vigne, verger et jardin. La mise à prix est fixée à **vingt-deux mille francs** et l'adjudication aura lieu séance tenante en faveur du dernier enchérisseur en sus de ce prix. S'adresser au notaire sus-nommé.

VENTES PAR VOIE D'ENCHERES.

6. Le conseil administratif de la commune de Bôle vendra en montes publiques, sous les conditions qui seront préalablement lues, le **samedi 10 mai 1856,** dès les 8 heures du matin, les bois ci-après désignés, dans la forêt des Bois-devant sur la ligne des chemins de fer:

30 toises sapin, — 4 toises mosets, — 107 perches de brancard, — 250 verges d'haricot, — 61 tas de dépouille, — 600 grosses perches, dont le plus grand nombre peuvent servir pour des pointelles.

Le rendez-vous est devant l'auberge du Cerf, à Bôle. *Le secrétaire du conseil administ.,*
A. Thiébaud.

A VENDRE.

Librairie de L. Meyer et Comp.

Ouvrages nouveaux,

RAPPORT DU COMITÉ MÉTÉOROLOGIQUE de la société des sciences naturelles de Neuchâtel, sur les phénomènes qui se sont passés en 1855, — brochure 8°, 70 c.

CONCORDANCE DES SAINTES ECRITURES, de l'Ancien et du Nouveau-Testament, fr. 10.

QUELQUES MERVEILLES de la nature et de l'art, par A. Vulliet, 1 vol., fr. 1»25.

ISRAEL AUX DERNIERS JOURS, ou essai de la restauration prochaine de ce peuple, par E. Guers. 1 vol. 8°, fr. 6.

8. Zwahlen, à la Pêche près de Monruz, offre à vendre un beau choix de marcottes d'œillet, d'espèces variées et très fortes, à un prix modéré.

Librairie de Ch. Leidecker,

à Neuchâtel.

PUBLICATIONS NOUVELLES:

9. *Rapport du comité météorologique* de la société des sciences naturelles de Neuchâtel, sur les phénomènes qui se sont passés en 1855, 70 c.

Du Beau dans la nature, l'art et la poésie. Etudes esthétiques, par Adolphe Pictet, 1 vol. in-18, fr. 3»50.

Israël aux derniers jours de l'Economie actuelle, ou essai sur la restauration prochaine de ce peuple, suivi d'un fragment sur le Millénarisme, par E. Guers, 1 vol. in-8°, fr. 6.

Histoire des Protestants de France, depuis l'origine de la réformation jusqu'au temps présent, par G. de Félice, in-8°, fr. 5.

La réforme domestique ou conseils aux personnes de la classe ouvrière pour l'amélioration et la bonne tenue de leurs demeures, par Henry Roberts, in-8°, 20 c.

Lettres du docteur Chalmers choisies et traduites, par A. de Mestral, ministre, in-18, 75 c.

Vie de Rodolphe de Rodt, ancien missionnaire de la Société de Londres dans l'Inde, 1 vol. in-18, 75 c.

10. A très-bas prix, faute d'emploi, un gros soufflet de forge encore en bon état, chez Christian Haldenwang, serrurier, rue St-Honoré.

A la librairie de R. Leuthold, à Neuchâtel.

11. *Collection de machines* les plus intéressantes et les plus utiles, par *Chaumont*, accompagnées de notices descriptives, 10 fr.

Le mécanicien anglais, ou description pratique des arts mécaniques, par Nicholson, accomp. de 106 planches gravées, 2 vol. 15 fr.

Manuel de construction ou l'art de bâtir à la campagne, 1 fr.

Atlas universel, ou géographie ancienne et moderne, par Vuillemin, élève de Dufour, 8 fr.

Sohr, Atlas sur toutes les parties de la terre; 82 planches, 35 fr.

de Mandrot, Atlas historiq. de la Suisse, 12 f.

JULES GRUNER,

magasin de pelleteries,

rue des Halles.

12. Recommande à l'honorable public ses grands et beaux assortiments de casquettes en étoffes d'été, velours-soie et coton, et coton de toutes couleurs. Il est également bien assorti en chapeaux de feutre de différentes nuances, ainsi qu'en chapeaux de paille, bandages, bretelles, ceintures, etc. etc., et se charge de toutes les réparations concernant les articles de son état, s'efforçant, tant par la bienfacture de son travail que par la modicité de ses prix, de mérjter la confiance dont il a joui jusqu'à maintenant. Il conserve aussi chez lui, contre une légère rétribution, les fourrures et pelisses pour les soigner et les préserver des teignes pendant la belle saison.

13. Occasion unique pour des communes ou des propriétaires à la recherche d'eau, pour se procurer à peu de frais, **un appareil de sondage** complet, soit machine à creuser les puits artésiens, munie de forets de formes différentes pour toutes les natures de terrains et de tous ses accessoires, n'ayant pas servi et sortant d'un des premiers ateliers de Paris, chez M. Ed Bovet, commissionnaire, en ville, qui offre en outre à vendre une bascule à peser lb. 2,500 en bon état, avec ses poids. — Un pupitre à quatre places, et une table de bureau en chêne formant buffet avec forte fermente.

Réouverture de magasin.

A. PICARD, DE LAUSANNE.

Prix fixes, invariables.

14. L'accueil favorable dont jouit cette maison par son genre d'opérations, à mesure qu'elle est mieux connue, est dû essentiellement aux facilités réelles qu'elle offre aux acquéreurs.

Cette saison encore a été lucrative pour les emplettes, et les assortiments de chaque série se sont multipliés.

La ROBE et le CHALE sont toujours la spécialité de la vente, outre l'extrême avantage des prix.

(La maison fera sur toutes les ventes effectuées en sus de fr. 50 une remise de 10 pour 100, comme bonification.)

A plus de 30% en dessous du cours, achetés à l'annexe de l'exposition universelle, 300 pantalons (l'étoffe) en laine douce, de 7 à 12 fr.

AVIS IMPORTANT. Toute latitude est accordée d'échanger dans les 24 heures les robes et châles achetés.

La vente ne durera que **jusqu'à samedi soir 10 mai,** dans la SALLE DES CONCERTS, A NEUCHATEL.

---

15. Ch. LICHTENHAHN est bien assorti en **lignes** et accessoires pour la pêche, **roseaux** d'un seul jet ou rompus avec ralonges, et **cannes** de 3 et 4 bouts; **filets à papillons, cannes et badines.** Il a aussi une partie **d'extrait d'absinthe** vieux, 1re qualité, et toujours de l'excellent **thé de Chine** noir, vert et à pointes blanches.

16. Mme Rizzi, fumiste, prévient le public qu'elle vient de recevoir de Paris un grand choix de cheminées depuis la plus riche à la plus ordinaire, soit cheminée à console pour salon, cheminée à bouches de chaleur, cheminée portative, dite à la Désarnod, dessus et devanture de marbre calorifère pour salons, d'un nouveau genre, petits calorifères portatifs très économiques de même que des réchauds économiques. Poëles en faïence, dessus de marbre, potagers. On se charge de la construction et correction de cheminées pour la fumée, avec appareil nouveau genre, ainsi que de toute espèce de chauffage au moyen d'un nouveau système de calorifère très-économique pour temples, établissements, édifices, hôtels, brasseries, etc.; elle se recommande, espérant mériter la confiance qu'on voudra bien lui accorder. Le magasin est au Carré, rue neuve des Pôteaux.

MAGASIN DE CHAPELLERIE,

Rue du Seyon et Grand'rue.

17. Ph. Héchinger a l'honneur d'informer, qu'il est des mieux assorti en coiffures nouvelles, telles que: chapeaux de feutre souple, en toutes nuances, chapeaux de voyage en drap, popeline et étoffes de soie, imperméables, chapeaux en paille d'Italie bords simples et bords doubles; formes basses et formes élevées, pour personne d'âge; chapeaux de palmier, etc., de toutes nuances; un grand choix de chapeaux d'enfans; casquettes en paille; bergères de toute grandeur.

Spécialité de chapeaux de soie *brevetés* pour leur légèreté, souplesse et imperméabilité. Casquettes en drap et étoffes riches, de formes très-variées. Tous ces articles proviennent des premières maisons de Paris et sont toujours vendus à des prix très-modérés

18. Mme Fornachon prévient le public qu'elle continuera la liquidation de ses marchandises dans ses magasins sur la place du marché, plus le solde de son mobilier. Elle vendra également ses vins en bouteilles par quelque petite quantité qu'on voudra. Les magasins se fermeront samedi prochain 10 mai. — Elle prie instamment toutes les personnes qui lui doivent des notes de les régler avant le dit jour. Les personnes à qui elle peut devoir sont invitées de même à lui apporter leurs comptes.

19. Chez Schorpp-Neuenschwander, de belles prunes du midi à bas prix, et de l'orge du pays.

20. Perdrisat, jardinier-fleuriste, en face la chapelle catholique, annonce aux amateurs qu'il est bien assorti en plantes pour garnir les jardins pendant l'été, telles que: verveines, pétunias, fuchsias, rosiers de Bengale, géranium écarlate et à grandes fleurs, plantes de fleurs annuelles, et tout ce qui concerne sa partie, à des prix très modiques.

A LOUER.

21. A louer tout de suite, pour un ou deux jeunes gens, une chambre meublée. S'adresser rue de l'Hôpital, nº 10, 3me étage.

22. Le conseil administratif de la bourgeoisie de Neuchâtel louera par enchères publiques, le 12 mai courant, à 9 heures du matin, dans la salle de ses réunions à l'hôtel-de-ville, le logement occupé actuellement par M. Fréd. Meuron, dans la maison des bains à l'Evole, au 1er étage, côté de bise, se composant de 4 chambres, cuisine, dépendances ordinaires et portion de jardin.

23. Pour la St-Jean, le 3me étage de la maison Prince-Fauche, rue de l'Hôpital, 18.

24. Pour la St-Jean, à Coffrane, une petite maison indépendante, avec un petit jardin sur le devant et un derrière, contenant une chambre et un cabinet, avec cave, grange, remise et écurie. S'adresser à Mme veuve Stern, rue du Seyon, nº 32, à Neuchâtel.

25. Pour la St-Jean, deux petits magasins dont un avec cave et cheminée. S'adr. au propriétaire, maison Virchaux-Daulte.

26. Au café du Mexique, une chambre meublée ayant cheminée et poêle et donnant au midi.

27. A louer, pour la Saint-Jean, au 3e étage de la maison de Mme Caumont, rue des Moulins, une chambre donnant sur la rue, avec dépendances. S'adr. à M. Jacottet, avocat.

28. Pour la St-Jean, le premier étage de la maison Cornaz, au Faubourg, composé de 7 chambres. S'adr. au dr Cornaz.

29. Le conseil administratif de la bourgeoisie de Neuchâtel, louera par enchères publiques, le 12 mai courant, à 9 heures du matin, dans la salle de ses réunions à l'hôtel-de-ville, le logement du 2d étage dans la maison dite maison de la pompe, rue du Neubourg, se composant d'une chambre, d'une cuisine et dépendances ordinaires.

Neuchâtel, 2 mai 1856.

Secrétairerie de ville.

30. A louer, à Voëns, pour la belle saison ou à l'année, un logement en partie meublé. S'adresser à M. Marval-Rougemont.

31. Pour la St-Jean, dans une très-belle position à Corcelles, plusieurs appartements dans l'un desquels existe un atelier d'horloger, construit à neuf et pouvant contenir 10 ouvriers. S'adr. à D. Piéchaud, à Auvernier.

32. Dès-maintenant ou pour la St-Jean, le 4e étage de la maison Touchon, située rue de l'Hôpital; il est composé de quatre chambres avec les dépendances nécessaires. S'adresser au Dr Touchon.

ON DEMANDE A LOUER.

33. On demande à amodier: une petite ferme ayant du terrain à cultiver, de quoi occuper une ou deux personnes pendant toute l'année ou à peu près; on y entrerait soit à la St-Jean ou à toute autre époque. S'adr. au bur. d'avis.

OFFRES DE SERVICES.

34. Un jeune homme, 18 ans, sachant très-bien conduire et panser les chevaux, aimerait se placer dans le canton de Neuchâtel. Il est intelligent, d'un physique avantageux, et peut montrer de très-bons certificats de moralité et fidélité. S'adr. à Georges Quellet, maître tailleur, à Lucens, canton de Vaud.

35. Une jeune fille d'une honnête famille de Lucerne, désirerait se placer de suite comme bonne d'enfant ou pour faire un petit ménage; elle ne tiendrait pas autant aux gages qu'aux bons procédés; elle parle un peu le français et connaît les ouvrages manuels. S'adresser chez M. le curé de Neuchâtel, ou chez Mme Rothlisperger, sur la Place.

36. Une jeune personne ayant servi comme cuisinière, et recommandable sous tous les rapports, désire se placer pour la St-Jean. S'adr. à Marguerite Favre, à la brasserie, à Neuchâtel.

37. Un jeune homme de 24 ans, du canton d'Argovie, fils d'un aubergiste, cherche à se placer le plus tôt possible comme volontaire dans un hôtel ou café de la Suisse française, pour avoir l'occasion de se perfectionner dans la langue. Ce jeune homme est très-recommandable à tous égards. S'adresser lettres affranchies, au Bureau d'affaires de J. Hausser, à Aarau.

CONDITIONS DEMANDÉES.

38. On demande à la Chaux-de-Fonds, dans une bonne maison, une cuisinière sachant faire un bon ordinaire soigné, propre, active, jouissant d'une bonne santé et tout-à-fait recommandable sous le rapport de la moralité. L'époque serait à St-Jean, ou peut-être plus tôt. S'adresser au bureau d'avis, qui indiquera.

39. On demande, pour de suite, une apprentie polisseuse de boîte. S'adresser rue des Chavannes, nº 12, 4me étage.

40. On demande pour la St-Jean, une fille de 25 à 30 ans, parlant le français, sachant faire un bon ordinaire et travailler au jardin; il est inutile de se présenter sans d'excellents certificats de moralité. S'adr. à Henri Banderet, boulanger, à Colombier.

41. On demande pour entrer de suite ou à la St-Jean, une jeune fille qui sache faire un bon oridnaire; il est inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adr. à Mme Froussard, aux Bercles.

42. Mlle Richard prendrait de suite une apprentie tailleuse pour les modes. S'adr. dans son magasin rue de la Place d'Armes.

43. On demande pour tout de suite une fille qui sache faire un bon ordinaire et munie de bons certificats. S'adr. chez Mme Favarger-Silcher, 24, rue du Temple-neuf.

44. On demande de suite ou pour la St-Jean, un domestique de toute moralité, parlant le français, sachant soigner et traire les vaches, ainsi que panser un cheval, et travailler au jardin. S'adr. au bureau d'avis.

45. On demande pour la St-Jean une fille qui sache faire un bon ordinaire; inutile de se présenter sans de bonnes recommandations. S'adr. à Mme Bracher-Reuter, rue des Moulins.

46. Dans un hôtel respectable on demande une bonne cuisinière et une sommelière connaissant parfaitement leur service; inutile de se présenter sans les meilleures recommandations. S'adresser au bureau d'avis.

47. On demande des ouvrières pour couper des chiffons. S'adr. à l'ancienne grande forge à Serrières, ou au magasin Gacon-Roulet près du gymnase.

OBJETS PERDUS OU TROUVÉS.

48. On a trouvé dernièrement sur la Place une clef de montre en or; la réclamer contre désignation et frais d'usage chez Mme Bachelin-Clerc.

49. Un soir de l'hiver dernier, l'on a oublié sur la rue, devant la maison Borrel à Colombier, deux vases en fer-blanc, (appelés vulgairement toulons), servant à contenir de l'huile ou des essences. Les réclamer dans la dite maison contre le remboursement des frais.

50. On a oublié il y a quelques jours au magasin de modes rue de l'Hôpital, n° 13, une dentelle de quelque valeur, qu'on peut réclamer contre les frais d'insertion.

AVIS DIVERS.

51. La compagnie des Mousquetaires de Bôle informe MM. les amateurs du tir à la carabine, qu'elle a renvoyé son jour de tir au lundi 12 mai prochain, et que ce jour elle exposera une superbe vauquille composée de 9 levants et de plusieurs primes. Le Comité.

CAISSE D'ÉPARGNE.

52. Les déposants à la Caisse d'Epargne qui ont fait leur premier versement pendant le courant de l'année dernière, sont prévenus qu'ils peuvent échanger les billets provisoires qu'ils ont en mains contre des titres définitifs au bureau de la Caisse d'Epargne, à Neuchâtel, pour ceux qui ont fait là leur premier dépôt, et chez messieurs les correspondants dans le pays.

Bains de Lavey, canton de Vaud.

53. MM. Ravy, Girod, Thomas, concessionnaires des eaux thermales de Lavey, ont l'honneur d'aviser le public que les bains sont ouverts dès le 1er mai; s'adresser pour bains, douches, etc., à M. Dellex, directeur des bains, pour logement et pension à M. Girod, hôtel des Bains. M. le docteur Cossy continue à être chargé de la direction médicale des établissements.

Il existe réunis à Lavey trois moyens d'action que l'on emploie isolément ou combinés, selon les cas; ce sont:

1° L'eau thermale, à la fois alcaline et sulfureuse, et de plus fortement azotée.

2° L'eau mère des salines de Bex fortement chargée de brôme, d'iode et de chlorure, identique pour la composition et le mode d'action, à l'eau célèbre en Allemagne de Kreutznach.

3° Enfin l'eau glacée du Rhône. En raison de l'importance croissante qu'acquiert l'hydropathie, les bains froids qui existaient autrefois sur la rive du fleuve ont été entièrement reconstruits sur une grande échelle. Ils contiennent des douches puissantes et sont organisés de manière à pouvoir mettre en application les divers procédés hydropathiques Le bureau des télégraphes établi dernièrement à Bex, est à 45 minutes des Bains de Lavey.

54. M. Laout, fabricant de ressorts à Hauterive, a l'honneur de faire part à messieurs les négociants et établisseurs, qu'il vient de transférer son domicile et ses ateliers à Neuchâtel, et se recommande de nouveau aux personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance; elles trouveront toujours chez lui, un grand assortiment de ressorts en tous genres, bonne qualité, et grande modération de prix.

On demande chez le même plusieurs bons ouvriers faiseurs de ressorts dans toutes les parties; inutile de se présenter si l'on ne sait les parties à fond.

55. GRAND EMPRUNT pour les chemins de fer du Grand-Duché de BADE, autorisé dans tous les pays, coté à toutes les bourses, et remboursable par primes de

14 à 50,000	florins	ou	107,000	francs:
54 à 40,000	»	ou	85,700	»
12 à 35,000	»	ou	75,000	»
23 à 15,000	»	ou	32,140	»
55 à 10,000	»	ou	21,500	»

etc., etc.

D'un montant total de 30,261,495 *florins.*

Tirage prochain, le 31 mai 1856.

L'office français à Francfort s/M (Agence pour les intérêts de tous les pays français) fournit les OBLIGATIONS ORIGINALES au cours de fr. 105 et les reprend après le tirage au cours de fr. 100. Les personnes qui veulent revendre leurs obligations après le tirage, n'ont à verser que la différence de fr. 5 par lot.

Prospectus et renseignements gratis.

Les listes seront expédiées promptement aux intéressés.

S'adresser à M. Fr. Fabricius, directeur-gérant de l'office français, à Francfort s/M, et chef de la maison de banque du même nom.

56. *A observer*. Rodolphe Wædenschwiler, fabricant de pianos et restaurateur, à Neuchâtel, prévient le public qu'il ne paiera plus aucune dette qui pourrait être contractée par Mme Sophie Wædenschwiler née Hornus. Toutes réclamations provenant de ce côté seraient donc refusées.

AVIS.

57. Le magasin de mousselines et broderies à la rue du Seyon, sera fermé jusqu'à lundi le 12 de ce mois.

58. Dans une bonne famille de la ville de Bâle, on recevrait un garçon ou une fille en échange, contre un jeune homme de 14 ans qu'on aimerait placer à Neuchâtel, ou dans un endroit des environs ayant une bonne école. S'adresser à Adolphe Herda, profr au collége de Neuchâtel.

59. Dans son assemblée du 26 avril, la Compagnie des Mousquetaires de Peseux a fixé son prix annuel, à samedi 10 mai prochain. Elle exposera en même temps une petite vauquille publique au tir et au jeu de grosses et petites quilles. Le Comité.

60. On désire placer dans une maison particulière ou un pensionnat, une jeune demoiselle anglaise qui se chargerait d'enseigner l'anglais et les éléments de la musique. S'adresser au bureau d'avis.

61. La Compagnie des Mousquetaires de Corcelles et Cormondrèche, a l'honneur d'informer messieurs les amateurs de tir à la carabine et de jeu de quilles, qu'elle exposera le samedi 10 mai prochain, jour auquel elle a fixé son tirage annuel, une belle vauquille au tir et une au jeu des quilles, composées de levant en argenterie. On commencera à 7 heures du matin jusqu'à midi et de 1 heure à 7½ heures du soir. Des primes seront allouées aux premiers et derniers cartons de l'avant et de l'après-midi.

Le capitaine de la compagnie,
Abram Philippin.

Société des mines d'asphalte du Val-de-Travers, en liquidation.

2me AVIS.

62. Les porteurs d'actions de l'ancienne société des mines d'asphalte du Val-de-Travers, qui n'ont pas encore déposé leurs actions en exécution du 1er avis qui leur a été donné, sont invités, pour ne pas retarder les opérations de la liquidation, à faire d'ici à fin de juin prochain ce dépôt entre les mains de M. Baboneau, liquidateur de la dite société, quai de Jemmapes, n° 216, à Paris.

Messieurs les porteurs des dites actions sont en même temps prévenus qu'ensuite du dépôt de leurs titres, ils recevront en échange une action de cinq cents francs de la Nouvelle Compagnie Générale des Asphaltes pour cinq actions de l'ex-compagnie du Val-de-Travers, par les soins de M. Baboneau, liquidateur.

63. On fera un nouveau service d'omnibus entre Neuchâtel et Boudry depuis le 1er mai. Départ à l'hôtel de la Balance à Neuchâtel à 7 heures du soir, et de Boudry pour Neuchâtel à 7 heures du matin.

Bains chauds à l'Evôle,

à 5 minutes de la ville.

64. Le public est prévenu que les bains sont ouverts dès le 1er mai tous les jours depuis 6 heures du matin à 8 heures du soir. Cures de bains sulfureux, de sel et de son; cet établissement hygiénique, si nécessaire à la conservation de la santé, doit engager les habitants de Neuchâtel à en profiter.

Afin de rester à la portée du public les BAINS situés rue de la Place-d'Armes seront aussi ouverts tous les jours dès 6 heures du matin à 8 du soir. On porte les bains à domicile; s'adresser au dit local.

65. On demande pour un institut du Wurtemberg, une demoiselle qui puisse enseigner le le français, la musique, et si possible le dessin. S'adr. au plus vite à Mlle Marie Roulet, à Peseux.

Changement de domicile.

66 Le notaire Comtesse ayant quitté Valangin, les personnes avec lesquelles il est en relation d'affaires, et celles qui auraient besoin de son ministère sont priées de s'adr. à lui et de lui expédier leur correspondance à Fontaines, où il a fixé son domicile dans la maison du capitne Richardet.

Théâtre de Neuchâtel.

DERNIÈRE REPRÉSENTATION.

Aujourd'hui mercredi, 7 mai.

Don Juan.

OU

LE FESTIN DE PIERRE.

Grand opéra en 4 actes, de Mozart.

L'opéra si célèbre de DON JUAN, destiné à clore la série des représentations données par ma troupe à Neuchâtel, doit être pour un nombreux public l'occasion d'assister à un spectacle brillant et d'entendre une musique délicieuse.

M. Schlumpf.

Les BOMBONS AUX HERBES du Dr Koch, cristallisés, pectoraux, contenant une abondance de sucs végétaux adoucissants, se sont acquis chez nous aussi la vogue qu'ils méritent. Ils se vendent par boites de fr. 1»50 et 75 c., et ne se trouvent *véritables* à Neuchatel que chez M. *Ch. Lichtenhahn; à la Chaux-de-Fonds et pour toutes les Montagnes, chez Mme Florine Convert, place de l'hôtel-de-ville.*

BULLETIN DES CÉRÉALES.

Bale, 2 mai.

Epeaut. et from., le doub. quint. de fr. 35» à fr. 36»
Prix moyen . . . . fr. 35»81
Baisse: fr. 1»98 cent.
Il s'est vendu 160 doub. quint. from. et épeaut.
Reste en dépôt 287 » » »

CHRONIQUE POLITIQUE.

Neuchâtel, 6 Mai 1856.

De toute la volumineuse publication des documents relatifs au congrès de Paris, celui qui a le plus attiré l'attention et provoqué les réflexions de la presse, est le protocole de la séance du 8 avril, portant nº XXII. On peut la résumer en disant qu'une discussion s'y est élevée sur plusieurs questions qui n'avaient pas un rapport direct avec la conclusion de la paix, sans qu'aucune décision ait été prise. Les divers points du débat sont les suivants: Vœux exprimés pour améliorer la situation de la Grèce. — Evacuation désirée des états pontificaux par les troupes françaises et autrichiennes, aussitôt qu'on pourra le faire sans compromettre la tranquillité du pays et l'autorité du saint-siége. — Efficacité qu'auraient des mesures de clémence prises par les gouvernements de la péninsule et surtout par celui de Naples. — Nécessité de remédier aux inconvénients qui résultent de la licence de la presse en Belgique. — Enfin, déclaration de principes en matière de droit maritime.

C'est dans cette séance que M. de Manteuffel, premier plénipotentiaire de la Prusse, a attiré l'attention du congrès sur la question de Neuchâtel. Voici comment le protocole résume son discours:

«M. le baron de Manteuffel ne méconnaît nullement la haute importance des autres questions qui ont été débattues; mais il fait observer qu'on a passé sous silence une affaire d'un intérêt majeur pour sa cour et pour l'Europe: il veut parler de la situation actuelle de Neuchâtel. Il fait remarquer que cette principauté est peut-être le seul point en Europe où, contrairement aux traités et à ce qui a formellement été reconnu par toutes les grandes puissances, domine un pouvoir révolutionnaire qui méconnaît les droits du souverain. M. le baron de Manteuffel demande que cette question soit comprise au nombre de celles qui devraient être examinées.»

S. M. le roi de Prusse a conféré à l'empereur des Français l'ordre de l'Aigle noir.

Le comte Orloff et le baron Brunnow ont notifié, le premier à Napoléon III, le second à la cour de Londres, l'avénement au trône de l'empereur Alexandre II. Le comte Orloff a été décoré du grand cordon de la Légion d'honneur.

M. de Morny fait des préparatifs splendides pour son ambassade en Russie. Il a loué à Saint-Pétersbourg le beau palais Woronzoff, pour le prix de 50,000 francs par an.

Le correspondant parisien du *Journal de Genève* lui écrit en date du 2 mai:

«Les nouvelles d'Orient que le gouvernement a reçues sont, dit-on, fort graves. Il est certain que la nouvelle organisation aura infiniment de peine à s'implanter en Turquie, et l'on ne sait trop ce qui sortira des événements qui se préparent. La chose est d'autant plus sérieuse que dans une question pareille, où la religion de Mahomet est en jeu, le sultan ne peut guère compter sur des troupes aussi fanatiques que la populace qu'elles auront à réprimer. Cela retardera fort, à ce que je crois, l'évacuation de la Turquie, et déjà j'apprends que plusieurs généraux qui étaient très prochainement attendus à Paris, ont reçu l'ordre de ne pas quitter leurs postes. Sans doute il sera facile de faire durer l'occupation pendant six mois encore... mais après? C'est ce dont on est préoccupé ici. J'ignore ce que contiennent toutes les dépêches que l'on a reçues: mais ce que je puis vous garantir, c'est qu'elles sont d'une haute gravité.

» On attribue même à ces nouvelles le retard du départ du comte Orloff. Il a dû rester deux ou trois jours encore pour conférer avec le comte Walewski et s'entendre avec lui pour une marche commune.

Neuchatel, 6 mai. — Le nouveau grand-conseil a commencé hier ses séances, après avoir assisté à un culte dans le temple du château.

La vérification des procès-verbaux d'élection ayant eu lieu, le grand-conseil casse, sur la proposition de M. Piaget, la nomination de M. Gonzalve Petitpierre, à Travers, comme ayant notoirement son domicile hors du canton. — Les élections du Landeron sont aussi cassées, pour défaut de qualité de quatre à cinq électeurs qui y ont pris part. — Une enquête est décidée sur les irrégularités signalées aux élections des Verrières.

Aujourd'hui a eu lieu l'assermentation des membres du grand-conseil, la nomination du président, M. Eug. Huguenin, des vice-présidents, MM. Aug. Leuba et H. Grandjean, des secrétaires, MM. Alfred Dubois et Ribaux, et des questeurs, MM. Alph. DuPasquier et Mauley. — Enfin une commission est nommée pour examiner les faits qui se rattachent au chemin de fer du Jura industriel, et à son raccordement avec celui des Verrières.

Le tribunal criminel a prononcé son jugement dans l'affaire d'homicide qui a eu lieu à Fontaines, le 18 mars, sur la personne d'un particulier de Malvilliers. Les trois prévenus son Bernois: Théophile M., âgé de 22 ans, principal coupable, a été condamné à six ans de travaux forcés; Alcide S., âgé de 18 ans, à quatre ans de travaux forcés; Jules S., âgé de 22 ans, à deux ans de travaux forcés; tous trois sont bannis à perpétuité du canton.

On lit dans le *Neuchâtelois*: «Si ce qu'on rapporte est exact de tout point, la précipitation avec laquelle les travaux du Jura industriel ont été entrepris sur la ligne Chambrelien-Neuchâtel, coûtera cher à la compagnie. Une erreur commise dans les forêts de la commune d'Auvernier, où les employés de la compagnie ont manqué le tracé et fait une coupe de bois à faux, entraînerait un dommage de 25,000 francs.»

GÉNÉRALE BOURGEOISIE
DE NEUCHATEL.

Samedi dernier, 3 mai, a eu lieu dans l'église collégiale de notre ville, l'assemblée bis-annuelle des bourgeois de Neuchâtel. Cette réunion a présenté, beaucoup plus que les deux ou trois précédentes, le caractère d'une réunion de famille qui en avait toujours fait une véritable fête populaire. Par l'ordre qui n'a cessé d'y régner, par l'esprit général qui l'animait, par l'attachement qui s'y manifestait dans tous les cœurs pour le bonheur et la prospérité de notre chère bourgeoisie, elle a sans nul doute laissé de bonnes et salutaires impressions chez tous ceux qui en ont été les témoins. Toutefois, un fait nouveau dans les annales de notre bourgeoisie, s'est produit à l'assemblée du 3 mai; en effet, c'est la première fois, croyons-nous, qu'un blâme a dû être formulé à l'égard de certains actes de l'administration. Ce blâme infligé aux conseils dont les pouvoirs vont expirer, montre que le peuple neuchâtelois, livré à ses propres inspirations et en dehors de tout élément étranger, à la conscience de ses droits et le sentiment aussi ancien que profond de la vraie liberté.

A l'appui de ces réflexions, nous allons donner un rapide compte-rendu de l'assemblée de samedi, à laquelle 11 à 1200 bourgeois assistaient.

La séance s'est ouverte par la lecture des arrêts de convocation et réglements habituels, et par la formation du bureau. Le rapport du conseil de bourgeoisie devait ensuite être lu; mais ce travail ayant été distribué depuis plusieurs jours aux bourgeois, il est décidé qu'il n'en sera pas fait lecture.

M. le président propose à l'assemblée d'adopter le rapport présenté par le conseil sur sa gestion pendant les deux dernières années. Cette proposition trouve peu d'écho, et à la votation, une majorité très-forte manifeste son intention de ne pas approuver le rapport en question. Le moment était solennel, et la délibération pouvait d'un instant à l'autre suivre une marche tumultueuse et sans issue, lorsque M. l'avocat Wavre s'est senti pressé de prendre la parole, et dans un discours écouté avec attention et une vive approbation, a demandé à l'assemblée de faire une distinction dans les actes du conseil, les uns devant être approuvés pour faire justice, et les autres blâmés s'il y avait lieu. L'orateur a exprimé sur ce thème son opinion qui s'est trouvée conforme à celle de la généralité de l'assemblée, et à la suite de ce discours les résolutions dont voici la teneur, ont été par lui présentées et adoptées l'une après l'autre à une très grande majorité.

1º Approuver les comptes rendus par le conseil, en exprimant la satisfaction de l'assemblée sur la situation actuelle des finances.

2º Approuver l'attitude prise par le conseil de bourgeoisie dans la question de la remise des biens d'église, et l'inviter à maintenir cette attitude et à ne pas se dessaisir de capitaux provenant de la succession de Purry, et dont la bourgeoisie est dépositaire et doit conserver l'administration exclusivement et sans la participation du gouvernement, d'après les termes du testament de David de Pury.

3º Exprimer son déplaisir et son blâme sur le vote par lequel le conseil de bourgeoisie, sans consulter ses commettans et contrairement aux vœux exprimés dans des pétitions nombreuses, a disposé, en n'observant pas même les prescriptions du réglement des prêts et placements, d'une somme d'un million pour prendre des actions dans les chemins de fer, tout en imposant à la ligne des Verrières des conditions autres qu'à celle du Jura industriel. — Inviter le conseil de bourgeoisie qui va être constitué à faire son possible pour prévenir et diminuer le préjudice qui pourrait résulter de ce vote, et à prendre les décisions nécessaires pour prévenir à tout jamais le renouvellement d'une pareille mesure.

4º Inviter le conseil de bourgeoisie à faire exécuter et à préciser cas échéant le réglement des incompatibilités et des cumuls, dans l'intérêt des services publics et pour éviter toute incertitude dans l'application future de ce réglement.

5º Autoriser le conseil de bourgeoisie à aviser aux mesures à prendre pour avoir des préposés spécialement et exclusivement attachés à certains services publics qui les réclament impérieusement.

Il a été annoncé et arrêté, sur une proposition de M. Philippin, que ces résolutions ne portaient pas atteinte au réglement constitutif de 1852. Ajoutons aussi que dans la pensée de M. Wavre et même d'après ses propres expressions, les articles 4 et 5 ci-dessus ont essentiellement en vue la branche importante de l'instruction publique.

Enfin une proposition de MM. Alexis Roulet et Lˢ Jacottet, ayant pour but de déclarer que la bourgeoisie écartait et désapprouvait tout projet de gare ou de chemin de fer qui aurait pour résultat de partager la ville ou de la séparer du lac, a également été appuyée par la presque unanimité de l'assemblée.

Il est réjouissant de voir que sur cette question les bourgeois se sont trouvés d'accord, et que ceux du dehors ont appuyé la rélamation déjà présentée auparavant à ce sujet par presque tous les bourgeois habitant la ville. Il y a là une communauté de vues heureuse, qui fait présager pour l'avenir une entente durable.